



remboursement d'une ifts - recours TA

Par **pascal23**, le **27/09/2008** à **09:48**

fonctionnaire hospitalier

j'ai touché durant quatre ans une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (20 euro mensuel environ).

Cette indemnité m'a été versé alors que dans mon dossier ne figure aucune décision quant à l'octroi de cette (la DRH ainsi que le Comptable n'ont émis aucune réserve).

or un passage de la cour des comptes a relevé cette anomalie.

le directeur nouvellement nommé me demande aujourd'hui le remboursement au motif : que je ne disposais pas de l'indice pour bénéficier de cette indemnité.

que dois je faire ?

rembourser ou constester

on me parle d'une jurisprudence ternois soulier